

COMMUNE DE BRAINS SUR GEE (72550)

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE Au titre de l'année 2025

Le Maire de Brains sur Gée,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

Vu la délibération n° 2025-06-30 du 17 juin 2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables »

Vu les lignes directrices établies par le maire de Brains sur Gée, après avis du comité social territorial,

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe

NOM et Prénom de l'agent : LEBON Amélie

Grade actuel : Adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Proportion homme/femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion homme/femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

NOM et Prénom de l'agent : LEFRAY Magali

Grade actuel : Adjoint Technique territorial

Proportion homme/femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion homme/femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Sarthe** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L 522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Téléréours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Brains sur Gée,
Le 1^{er} juillet 2025

Publié le 17/07/2025

